

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
14 août 2006
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 12 août 2006, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Secrétaire général**

J'ai l'honneur de me référer à la résolution 1701 (2006) que le Conseil de sécurité a adoptée le 11 août 2006. Comme je l'avais annoncé dans la déclaration que j'ai faite au Conseil avant le vote, je me suis employé à fixer, de concert avec les deux parties, le jour et l'heure exacts auxquels la cessation des hostilités demandée au paragraphe premier de la résolution 1701 (2006) entrerait en vigueur. Il a été convenu par le Premier Ministre d'Israël et par le Premier Ministre du Liban que la cessation des hostilités entrerait en vigueur le 14 août 2006 à 5 heures GMT.

J'ai confirmé cet accord par écrit avec les deux Premiers Ministres et expliqué de quelle façon nous comptons que tous les intéressés remplissent leurs obligations en rapport avec la cessation des hostilités.

Je vous saurais gré de bien vouloir porter d'urgence cette question à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) Kofi A. **Annan**

